

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**

Dénomination : @IMMO

n° de gestion : 2012B00449

n° d'identification : Numéro de SIREN en cours d'attribution

n° de dépôt : A2012/002225

Date du dépôt : 23/01/2012

Pièce : Attestation de dépôt des fonds



4096278



4096278

RECEPISSE DE DEPÔT DE FONDS, DANS LE CADRE D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS, EN FORMATION

(Articles L. 225-6 et L. 225-13 du Code de commerce)

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes, Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 632 356 720 euros - 42, boulevard Eugène Déruelle 69003 LYON - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 760,

Représentée par M. GAUVIN.FREDERIC.....

Agissant en qualité de Responsable de l'agence .GRATTE.CIEL (VILLEURBANNE).....

Atteste être dépositaire des fonds versés en vue de la constitution d'une société

☐ Anonyme

☐ En commandite par actions

☒ Par actions simplifiées

Devant être dénommée .@IMMO.....

Avoir son siège social à .88, RUE HIPPOLYTE.KAHN, 69100.VILLEURBANNE.....

Et avoir un capital de5000.00.EUR, divisé en100...actions de
.....50.00.EUR chacune.

Vu la liste des futurs actionnaires de la société précitée, dressée, certifiée sincère et véritable par (noms et prénoms des fondateurs) :

.M.VERDONTOT.STEPHANE.....
.....
.....

Et de laquelle il ressort que les (nombres en toutes lettres) .CINQUANTE.....
actions de numéraire de ladite société, représentant un montant nominal de (total en toutes lettres et en chiffres)
.....DEUX_MILLE_CINQ_CENT_2500.EUR
ont été souscrites par .M.VERDONTOT.STEPHANE..... personnes physiques ou morales et libérées.

Constate :

- Que la liste des futurs actionnaires sus-indiquée mentionne pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées :
- Que les diverses sommes versées et déposées au compte n° 1 0 1 8 1 0 1 0 1 5 1 9 1 6 1 5 1 8 1 2 1 9 1
ouvert au nom de la société en formation correspondent à celles énoncées par ce(s) document(s) et forment un capital de (en toutes lettres et en chiffres) .DEUX_MILLE_CINQ_CENT_EUROES.(2500€).....
.....EUR

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies par l'article L. 225-11 du Code de commerce.
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A.VILLEURBANNE....., le 13 Janvier.2012.....

Signature + cachet



CAISSE D'EPARGNE
RHÔNE ALPES

Agence des Gratte Ciel
15 avenue Henri Barbusse
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 43 13 29 - Fax 04 72 65 97 08

(*) Rayer la mention inutile